



## Distinction entre « peu / peux / peut »

- « **Peu** » Il s'agit d'un adverbe invariable.  
**Astuce** : On remplace par « **pas beaucoup** ».
- « **Peux / Peut** » : Il s'agit de la conjugaison du verbe pouvoir à la première et deuxième et troisième personne du présent de l'indicatif.  
Je peux – Tu peux – Il peut.

### Exemples :

Je voudrais un **peu** de pâtes ? On peut remplacer par « Je ne voudrais pas beaucoup de pâtes » (=> Attention à la négation NE ... PAS).

Il ne **peut** pas courir si vite ?

Tu **peux** demander au professeur ?